



Contrat avec rémunération au % entre auto-entrepreneur et SARL

Par **Carlota**, le **09/10/2015** à **16:14**

Bonjour,

J'envisage de créer un site de vente en ligne avec un ami qui a déjà une société (SARL), le site sera une enseigne de sa société déjà existante.

Pour participer au projet je vais me mettre en auto-entrepreneur avec un contrat prévoyant une rémunération uniquement au pourcentage du CA.

Comment se passe la facturation dans ce type de cas? Suis-je obligée d'en faire une? Le cas échéant, comment la présenter?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **serge74**, le **09/10/2015** à **16:43**

il faut bien faire une facture, à la fréquence de votre choix, en indiquant : CA sur la période du xxx au xxx; commission de x% sur ce CA : y euros

Par **Carlota**, le **09/10/2015** à **22:37**

Merci beaucoup!

Il faudra que je justifie des prestations sur la facture?

Question au passage, tant que je ne facture rien je ne paie rien du tout c'est bien ça? Et je ne serai pas embêtée (légalement) même si la facture comprend une période d'1 an?

Toutes les charges sont uniquement un % du CA, c'est à dire : pas de facture sur mois X --> pas de CA sur mois X --> pas de charges sur mois X, exact?

Encore merci :)